

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est, comme le rapport sur le Budget Primitif 2024, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de l'année écoulée.

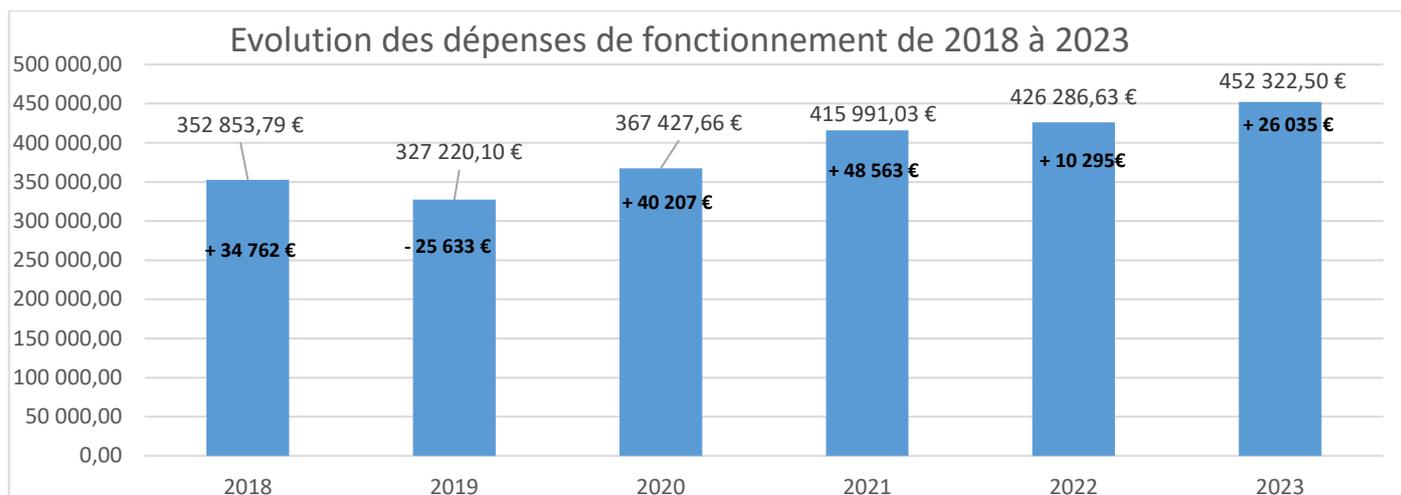
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie.

### CALCUL DU RESULTAT DU CA 2023

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2023	565 333,20
Dépenses de fonctionnement 2023	453 397,50
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>111 935,70</b>
Résultats antérieurs reportés	236 185,52
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 - Résultat à affecter</b>	<b>348 121,22</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2023	435 217,10
Dépenses d'investissement 2023	541 939,19
<b>Résultat de l'exercice - Déficit d'investissement</b>	<b>-106 722,09</b>
Résultats antérieurs reportés	-47 922,94
	<i>Besoin de financement de l'exercice</i>
	-154 645,03
Restes à réaliser en recettes 2023	131 500,00
Restes à réaliser en dépenses 2023	-23 000,00
<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>-46 145,03</b>
<b>Excédent net de clôture 2023</b>	<b>301 976,19</b>

# Dépenses de Fonctionnement



**Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 26 035 € entre 2022 et 2023.**

## Augmentation des chapitres :

011 – charges à caractère général : + 25 029 €

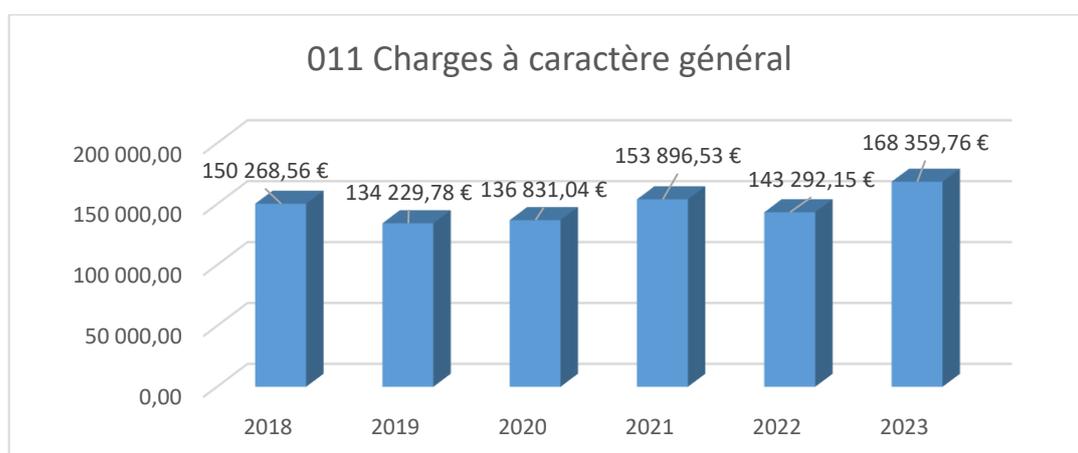
012 – charges de personnel : + 18 495 €

66 – charges financières : + 2 118 €

## Diminution des chapitres :

65 – charges de gestion courante : - 15 996 €

67 – charges exceptionnelles : - 3 611 €

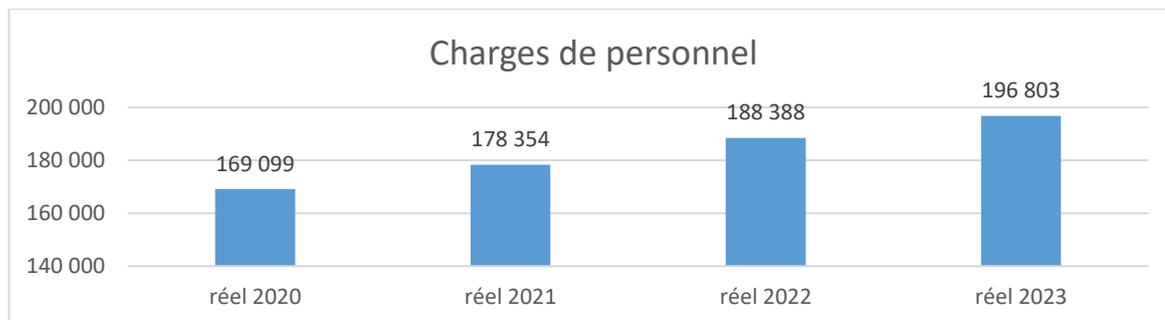


**Les charges à caractère générale (chapitre 011) augmentent de 25 029 €**

## Les principales évolutions :

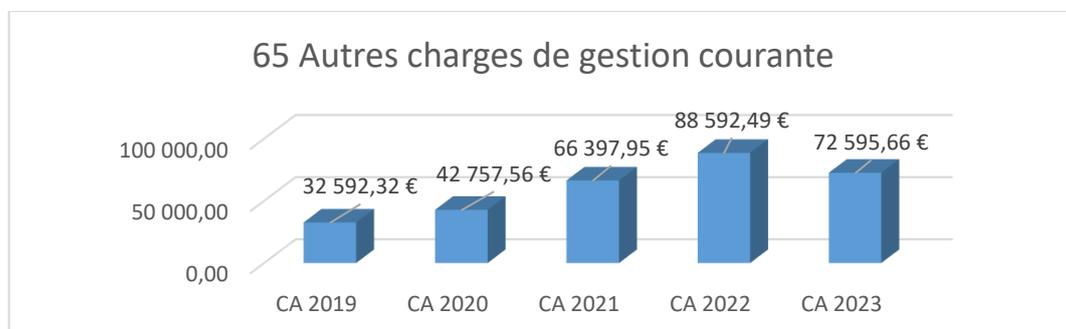
➤ + 45 225 € - Entretien de voirie (615231) : dépense désormais payée directement par la commune. Auparavant par Grand Bourg Agglo (recette en investissement)

- + 11 868 € - Entretien de véhicule (61551) : plusieurs réparations sur le tracteur (12 370€)
- - 5 925 € - Combustibles (60621) : 180 MAP de bois livrés au lieu de 205 MAP l'année précédente ; 2 677 l de fioul livrés en moins (gain financier de 5 220€)
- - 16 172 € - Energie (60612) : la commune a bénéficié d'une prime négociée par le SIEA avec EDF et n'a payé que 1805 € d'électricité.
- - 5 636 € - Entretien logements communaux (615228) : uniquement de l'entretien courant. (2022 : montée escalier)



### Les charges de personnel (012) augmentent de 18 495 €

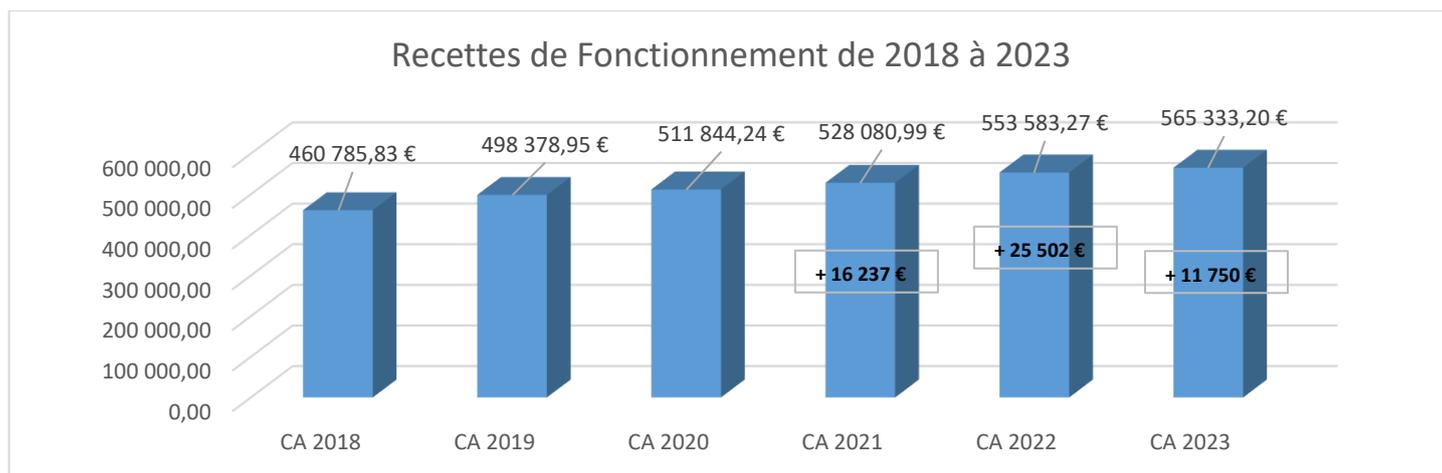
- Le coût des agents pèse 11 462 € dans cette augmentation. Impact notamment sur une année pleine du ½ temps administratif (+ 9000 €) + augmentation du point d'indice des fonctionnaires.



### Les charges de gestion courante (65) diminuent de 15 996 €.

- - 10 496 € : Contributions aux organismes de regroupement (65548) : Suite des travaux d'éclairage public versés sous forme de participation au SIEA.
- - 6 186 € : Subvention aux associations (65748) : pas de voyage à Paris en 2023 (-3 360€) et moins de versement de subvention à la cantine pour compenser la mise à disposition des ATSEM (payée par la cantine à GBA). Les ATSEM non titulaire ne font pas l'objet de cette convention (-3 919 €)

# Recettes de Fonctionnement



**Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de : + 11 750 €**

## Augmentation des chapitres :

70 – produits des services et domaines : + 2 085 €

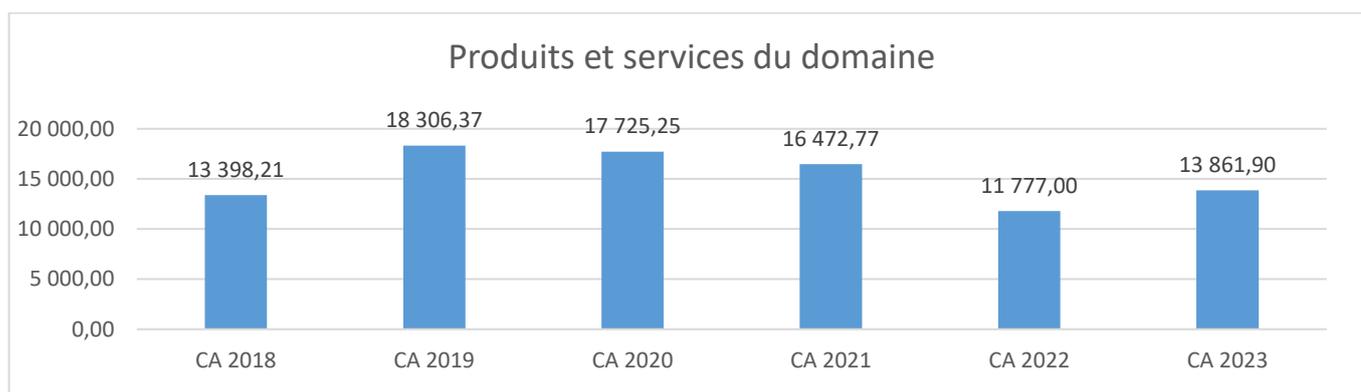
73 – impôts et taxes : + 24 453 €

75 – autres produits de gestion courante : + 3 030 €

## Diminution des chapitres :

74 – dotations et participations : - 10 295 €

77 – produits exceptionnels : - 7 515 €



**Les produits des services et domaines (70) augmentent de : 2 085 €**

➤ + 1 890 € : de remboursement de frais de chauffage par les locataires (mais trop perçu de 840 € remboursé en 2024)

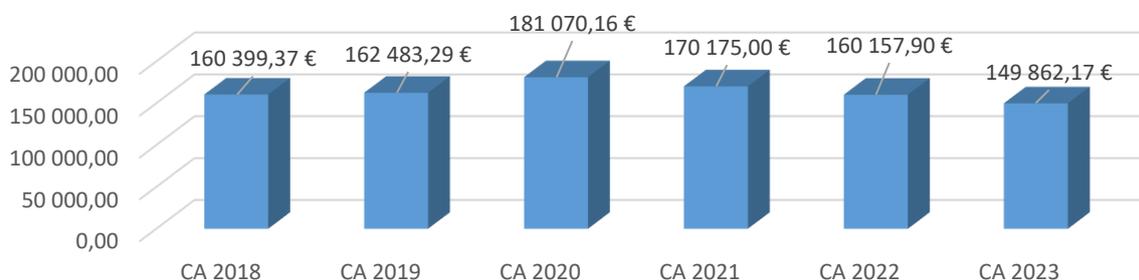
### 73 Impôts et Taxes



### Les impôts et taxes (73) augmentent de : 24 455 €.

- + 18 927 € - impôts locaux (73111) : revalorisation des bases d'imposition de 7%.
- + 4 144 € - attribution de compensation (73211) : augmentation du fond de solidarité

### 74 Dotations et participations



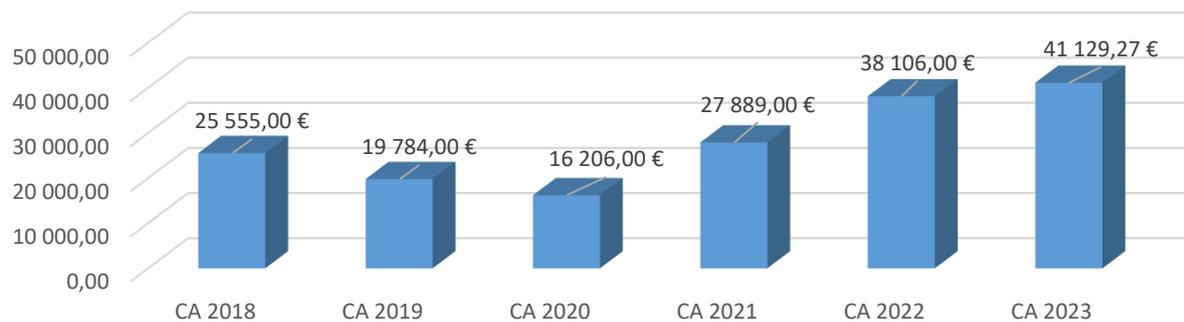
### Les dotations et participations (74) diminuent de : 10 295 €

- - 8 000 € - une partie de la participation de St Sulpice est désormais perçue en recettes d'investissement
- - 2 358 € - DGF : la DGF diminue chaque année d'environ 2 000 €.
- + 1 881 € - FCTVA : sur dépenses réalisées en 2020 (base 26 960 € de travaux d'entretien bâtiments et voirie)
- + 5 431 € : remboursement de St Sulpice aux frais de l'école et de la cantine (+ d'enfants et coût global + important)

### Baisse de la DGF



### Autres produits de gestion courante



**Les autres produits de gestion courante (75) augmentent de : 3 023 €**

➤ Les locations de salles sont en augmentation.

**Les produits exceptionnels (77) diminuent de : - 7 515 €**

➤ pas de remboursement suite à des sinistres.

## Capacité d'autofinancement :

**Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute** = montant dégagé chaque année pour rembourser la dette ou investir.

**Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette** = montant dégagé chaque année pour investir.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement	484 196	460 786	516 937	511 844	528 081	553 583	565 333
Dépenses de Fonctionnement	318 091	352 854	327 220	367 427	415 991	427 362	453 397
<b>Excédent de fonctionnement ou Epargne brute</b>	<b>166 105</b>	<b>107 932</b>	<b>189 717</b>	<b>144 417</b>	<b>112 090</b>	<b>126 221</b>	<b>111 936</b>
Remboursement du capital	47 866	44 739	30 714	30 714	30 714	65 000	131 540
<b>Epargne nette</b>	<b>118 239</b>	<b>63 193</b>	<b>159 003</b>	<b>113 703</b>	<b>81 376</b>	<b>61 221</b>	<b>-19 604</b>

